QUEBEC RIGHT TO REPAIR

Important Notice for Consumers in Québec - Warranty of Availability of Replacement Parts, Repair Services, and Repair/Maintenance Information*.

Please be advised that Fisher & Paykel Canada Inc, ("Fisher & Paykel") including its affiliates, subsidiaries, parent companies, insurers, successors and assigns does not guarantee, within the meaning of section 39 of the Consumer Protection Act and the applicable regulation, the availability of replacement parts, repair services, or the information necessary for the maintenance or repair of goods manufactured, imported, advertised, or sold by Fisher and Paykel or its subsidiaries.

This notice applies to all Fisher & Paykel products sold in Québec, unless otherwise expressly stated in writing for a specific product or product line.

Please note that Fisher & Paykel does offer conventional warranty services through its authorized service network and/or supply certain replacement parts, subject to the terms and conditions of its manufacturer's warranty.

For information on our manufacturer's warranty or voluntary service offerings, please visit our Product Help Centre North America or contact our Support Team on 1.888.936.7872.

*Section 39 of the Consumer Protection Act (CQLR, c. P 40.1) and Sections 79.18 to 79.20 of the Regulation respecting the application of the Consumer Protection Act (CQLR, c. P 40.1, r. 3).



QUEBEC DROIT À LA RÉPARATION

Avis important pour les consommateurs du Québec - Garantie de disponibilité des pièces de remplacement, des services de réparation et des informations sur la réparation et l'entretien*.

Veuillez noter que Fisher & Paykel Canada Inc. (« Fisher & Paykel »), y compris ses sociétés affiliées, filiales, sociétés mères, assureurs, successeurs et ayants droit ne garantit pas, au sens de l'article 39 de la Loi sur la protection du consommateur et de la réglementation applicable, la disponibilité des pièces de remplacement, des services de réparation ou des informations nécessaires à l'entretien ou à la réparation des biens fabriqués, importés, annoncés ou vendus par Fisher & Paykel ou ses filiales.

Cet avis s'applique à tous les produits Fisher & Paykel vendus au Québec, à moins qu'il ne soit expressément stipulé autrement par écrit pour un produit ou une gamme de produits en particulier.

Veuillez noter que Fisher & Paykel offre des services de garantie conventionnelle par l'intermédiaire de son réseau d'entretien autorisé et/ou fournit certaines pièces de remplacement, sous réserve des conditions de la garantie du fabricant.

Pour obtenir des informations sur la garantie de notre fabricant ou sur nos offres d'entretien volontaire, veuillez visiter notre Centre d'aide produit Amérique du Nord ou joindre notre équipe de soutien au 1888 936-7872.

Article 39 de la Loi sur la protection du consommateur (CQLR, c. P 40.1) et les articles 79.18 à 79.20 du règlement sur les applications de la Loi sur la protection du consommateur (CQLR, c. P 40.1, r. 3).

